ÉQUIPEMENTS INDUSTRIELS

Investissements 2027 : sécuriser la réception et le régime applicable

La dernière publication INSEE révise plusieurs mois et montre une hausse mensuelle limitée des équipements en septembre. Pour les commandes de novembre livrées début 2027, la priorité est de fixer le périmètre de performance, la mise sur le marché, le dossier Machines et le support des fonctions numériques.

ÉQUIPEMENTS ET MACHINES - FRANCE

117,0

points, base 2021 = 100

septembre 2026

INDUSTRIE HORS ÉNERGIE AU SENS LARGE

+3,2

% sur un an

septembre 2026

Prix : utiliser l'historique révisé, pas une pente artificielle

Le C3 français atteint 117,0 en septembre, +0,1 % sur août ; les niveaux d'août et juillet sont révisés. Analyse ANYWAY : comparer les devis à périmètre identique, puis isoler machine, automatisme, intégration et formation. L'indice ne démontre ni une marge constructeur ni la hausse d'un modèle particulier. [1]

Contexte industriel : isoler énergie et coût d'usage

Les prix industriels hors énergie augmentent de 3,2 % sur un an en septembre. Ce taux ne mesure pas la machine achetée. Analyse ANYWAY : demander un coût complet avec cadence utile, consommation aux charges réelles, entretien et arrêt de production ; la performance énergétique dépend de l'utilisation effective. [1] [5]

LECTURE ANYWAY

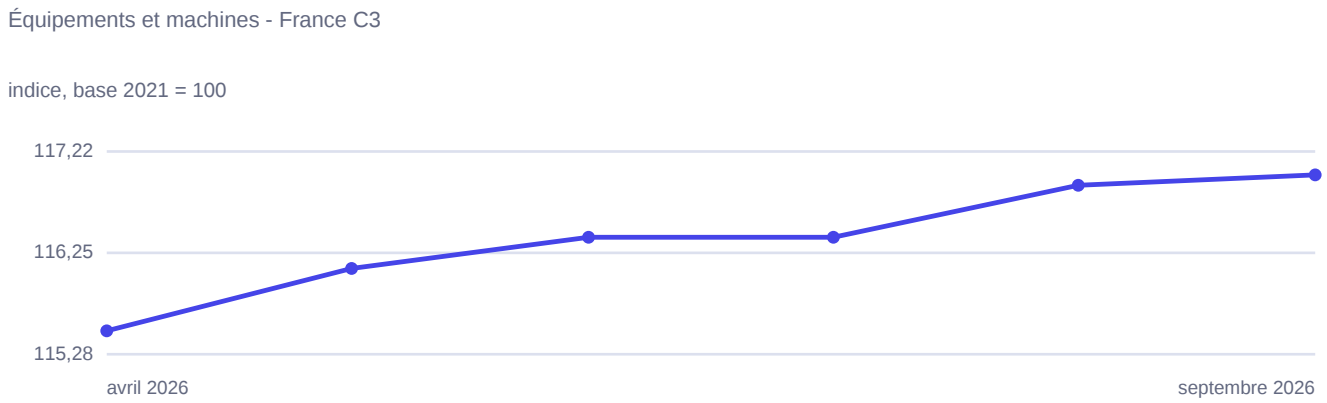
Comparer investissement, cadence utile, rebut, consommation, entretien, immobilisation et fin de vie sur une même durée. Tester les hypothèses de volume : une option économe dépend du taux d'utilisation.

MARCHÉS & TENDANCES

Cours et indices : voir leur évolution.

INDICATEUR	NIVEAU / PÉRIODE	ÉVOLUTION / PÉRIMÈTRE
Équipements et machines - France [1]	117,0 points, base 2021 = 100 · septembre 2026	+0,1 % / août ; +2,8 % sur un an · Agrégat C3 des prix de production français pour le marché français
Industrie hors énergie au sens large [1]	+3,2 % sur un an · septembre 2026	+0,3 % / août ; août : +2,8 % sur un an · Prix de production industriels, ensemble des marchés ; hors hydrocarbures, raffinage, électricité et autres énergies

Une progression limitée, des données révisées [1]



115,5 à 117 · +1,3 %

Le C3 français atteint 117,0 en septembre : +0,1 % sur août et +1,3 % depuis avril. Juillet et août sont révisés à 116,4 et 116,9 ; la courbe utilise seulement la publication du 30 octobre. Séparer prix, fonctionnalité, intégration et service dans toute variation de devis.

Chaque série possède son unité et son échelle. Six observations d'avril à septembre, même millésime INSEE du 30/10 ; série domestique C3. Taux publiés arrondis, indices révisables. Pas de raccord Eurostat ni prix d'une machine précise déduit de la moyenne. Fréquence des observations : mensuelle.

Janvier approche : intégrer la conformité au planning

Le règlement Machines devient obligatoire le 20 janvier 2027 ; les exigences principales du CRA arrivent en décembre 2027, tandis que le signalement fabricant s'applique déjà. Analyse ANYWAY : faire qualifier la date de mise sur le marché, les rôles fabricant/intégrateur et le logiciel livré avant validation des jalons. [2] [4]

RÉGLEMENTATION & RSE

Sécuriser la conformité, activer les leviers responsables.

Machines : bascule le 20 janvier 2027 · DIRECTIVE 2006/42/CE ACTUELLE ; RÈGLEMENT 2023/1230 OBLIGATOIRE LE 20 JANVIER 2027

La directive 2006/42/CE régit les mises sur le marché antérieures au 20 janvier 2027 ; le règlement 2023/1230 s'applique ensuite. Sécurité IA, cybersécurité et modifications majeures nécessitent qualification ; la date de commande ne fixe pas le régime. [2] **À faire :** Identifier mise sur le marché et responsable ; exiger documentation, notice et réception adaptées.

Équipement réel et exploitation · APPLICABLE AUX MACHINES NEUVES, D'OCCASION OU LOUÉES SELON LE CAS

L'acheteur doit vérifier la conformité de l'équipement : un document ne remplace pas les protecteurs et dispositifs de sécurité. L'utilisateur conserve maintien en conformité et vérifications périodiques lorsqu'elles sont requises, y compris occasion ou location. [3] **À faire :** Prévoir réceptions usine et site, réserves, contrôle des adaptations et règles d'exploitation avant mise en service.

CRA : obligations échelonnées · SIGNALEMENT FABRICANT DEPUIS LE 11 SEPTEMBRE 2026 ; OBLIGATIONS PRINCIPALES AU 11 DÉCEMBRE 2027

Produits numériques concernés : signalement fabricant des vulnérabilités exploitées et incidents graves depuis le 11 septembre 2026 ; principales exigences de conformité au 11 décembre 2027. Qualifier exclusions, produits antérieurs et modifications substantielles. [4] **À faire :** Vérifier champ, durée de support, mises à jour, alertes et traitement des produits antérieurs.

RSE · Acheter la performance pendant l'usage

Énergie au point de fonctionnement

Le règlement moteurs impose des classes d'efficacité selon puissance et caractéristiques. Exemple confirmé : certains moteurs triphasés de 75 à 200 kW doivent atteindre IE4 depuis juillet 2023 ; les exclusions restent à contrôler. La classe seule ne remplace pas une comparaison du système au régime d'utilisation réel. [5]

À engager : Demander rendement aux charges utiles, heures d'usage, réparabilité et disponibilité des pièces ; comparer le coût complet sans économies présumées.

Révision à suivre, exigences actuelles à respecter

La Commission a lancé en août 2025 le réexamen des moteurs et variateurs, incluant l'efficacité matière et la circularité. L'adoption visée est 2029 : c'est une préparation réglementaire, pas une exigence supplémentaire déjà applicable en novembre 2026. La conformité actuelle reste à démontrer. [6] [5]

À engager : Prévoir pièces remplaçables, support documenté et revue des futures règles au renouvellement des gammes, avec responsabilités identifiées.

DÉCISIONS ACHATS

Transformer la veille en décisions documentées.

Définir une réception opposable

Pour une livraison début 2027, faire qualifier régime Machines et mise sur le marché. Écrire critères de sécurité, performance, essais et documentation ; lier paiements à la réception vérifiée et à la levée des réserves.

Garantir l’accès aux pièces et aux logiciels

Négocier pièces, délais d’intervention, sauvegardes, licences et restauration. Exiger préavis d’obsolescence, migration et prix de service transparents. Limiter les accès de maintenance distante avec les équipes de sécurité.

Encadrer les changements jusqu’à la livraison

Soumettre substitutions d’automate, composant de sécurité ou logiciel à validation et contrôle requis. Clarifier fabricant/intégrateur, preuves et recours ; la garantie ne dispense pas l’employeur de ses obligations d’exploitation.

ANYWAY VOUS ACCOMPAGNE

Un premier échange pour cadrer vos priorités, comparer les offres et sécuriser vos engagements.

Thomas DELOTS · 06 63 25 32 35 · contact@anyway-consulting.fr

SOURCES · liens cliquables · collecte 2026-11-01

[1] INSEE · Prix de production et d’importation industriels - septembre 2026 · 2026-10-30
[2] Commission européenne, DG GROW · Machinery - directive, règlement et dates d’application · Date non indiquée sur la page
[3] INRS · Utilisation des machines - acquisition, revente et location · 2024-03-19
[4] Commission européenne, DG CONNECT · Cyber Resilience Act - application et signalement · 2026-09-07
[5] Commission européenne - DG Énergie · Écoconception des moteurs et variateurs - exigences actuelles · Date non indiquée sur la page
[6] Commission européenne - DG Énergie · Réexamen des exigences d’écoconception des moteurs et variateurs · 2025-08-25

Retrouvez la rubrique, les précisions et les prochaines éditions sur anyway-consulting.fr